



Note
octobre 2016

Mixité sociale : elle ne fonctionne que si les parents adhèrent

Ignasi Grau

Le débat sur la mixité sociale et le système éducatif est particulièrement actuel en France. La dernière polémique sur ce sujet est née d'un article de l'économiste Thomas Piketty dans *Le Monde* du 6 septembre.¹ L'article était le résumé d'un post que lui-même avait publié quelques jours auparavant dans son blog du même journal.²

Dans cet article Thomas Piketty accusait le gouvernement français de ne pas « souhaiter vraiment » la mixité sociale. Piketty remarque, par exemple, que le pourcentage d'élèves défavorisés à Paris peut varier entre 0,3% et 63% en fonction du collège. Il indique que le meilleur moyen pour changer cette situation serait d'obliger chaque collège, y compris les collèges privés, d'avoir entre 10% et 25% d'élèves défavorisés.

L'article fait référence au système Affelnet avec Bonus boursier appliqué dans l'île de France aux lycées dans le but d'augmenter la mixité sociale. Ce système, étudié par Julien Grenet et qui se base sur des procédures de de-sectorisation et « points boursiers » pour les élèves les plus défavorisés a eu de bons résultats,³ mais Piketty les estime encore insuffisants.

¹ Piketty, Thomas (06.09.2016) « *La ségrégation sociale dans les collèges atteint des sommets inacceptables* ». *Le Monde*

² Piketty, Thomas. (31.10.2016) « *Le gouvernement souhaite-t-il vraiment la mixité sociale ?* ». Le blog de Thomas Piketty – *Le Monde Blogs*.

<http://piketty.blog.lemonde.fr/2016/08/31/le-gouvernement-souhaite-t-il-vraiment-la-mixite-sociale/>

³ Grenet, Julien et Fack, Gabrielle (2014) « *Peut-on accroître la mixité sociale et scolaire dans le système éducatif ? L'impact des procédures d'affectation des élèves dans les lycées d'Île-de-France*. » Les notes de l'IPP, n°11, Paris.

Grenet, Julien, Fack, Gabrielle et Benhda, Asma (2014) « *Affelnet et la mixité sociale et scolaire dans les lycées franciliens. L'impact des procédures de sectorisation et d'affectation sur la mixité sociale et scolaire dans les lycées d'Île-de-France* » Rapport IPP n°3, Paris

Le lendemain, la ministre de l'Éducation, Najat Vallaud-Belkacem (PS) répondait aux critiques de Piketty dans le même journal⁴. Interrogée sur la possibilité d'appliquer des quotas obligatoires, la ministre a répondu qu'il n'y a pas de baguette magique pour réussir la mixité sociale. Et elle ajoute : «*Penser que l'on pourrait imposer autoritairement la mixité sociale, en supprimant au passage une partie de la liberté de choix des parents, c'est entretenir une forme d'illusion qui aboutit à l'immobilisme*». Concernant le rôle de l'école privée, la ministre a reconnu qu'elle a une responsabilité aussi, mais que «*relever le défi exige de refuser les visions manichéennes et de rechercher des partenaires, pas des boucs émissaires (...), car la responsabilité est avant tout collective, liée aux tensions auxquelles l'école est confrontée et au développement de l'entre soi*».

Pour mettre en perspective ce débat, il est intéressant de relire un important rapport du Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) «*Mixités sociales et scolaires à l'école : Agir, impliquer, informer. Les préconisations du CNESCO*» publié en 2015.⁵ Ce document, qui fait un état des lieux de la mixité dans le système scolaire français, indique l'existence de ghettos scolaires dans la République. Le rapport présente également des exemples de politiques ayant favorisé la mixité à l'école dans les pays de l'OCDE et les effets négatifs des ségrégations sociales.

En premier lieu, le document mentionne quelques pays qui ont conduit avec succès des politiques favorisant la mixité sociale à l'école. Il est important de relever que les pays étudiés dans le Rapport sont également des pays très favorables à la liberté d'enseignement et au choix de l'école.⁶ Ce constat indique clairement que la mixité sociale n'est pas en contradiction avec les libertés éducatives. Bien au contraire, le rapport semble indiquer que la liberté d'enseignement peut-être un bon moyen pour faciliter la mixité sociale. Le document souligne l'importance de réaliser ces politiques dans une perspective de long terme, cherchant un consensus national et développant des outils de mixité sociale adaptés aux contextes locaux. Par la suite, le rapport énumère

⁴ Le Monde (07.09.2016), Najat Vallaud-Belckacem, *On ne peut pas imposer autoritairement la mixité sociale au collège*. » http://www.lemonde.fr/education/article/2016/09/07/mixite-au-college-il-faut-rompre-avec-le-mythe-francais-du-grand-soir-politico-technocratique_4993678_1473685.html

⁵ Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) (2015), *Mixités sociales et scolaires à l'école : Agir, impliquer, informer. Les préconisations du CNESCO*, Paris.

⁶ Les pays mentionnés dans le Rapport sont 6, tous dans le quartil supérieur de l'Indice de Liberté d'Enseignement 2016. Etats-Unis (numéro 17), Angleterre (n. 6), Suède (n. 32), Danemark (n. 5), Pays-Bas (n. 2) et Belgique (n. 3)

Pour plus d'information sur l'**Indice de Liberté d'enseignement 2016** on peut consulter : http://www.oidel.org/wordpress/wp-content/uploads/2016/02/FEI_complet2.pdf

les conditions nécessaires pour assurer une politique efficace et durable de mixité scolaire :

- Démarche de dialogue, de communication et de coopération en direction des parents
- Stratégie de formation des personnels d'éducation
- Politique de transport et d'hébergement efficaces et socialement accessibles
- Une importante vigilance sur l'égalité et la qualité de l'offre de formation

Le CNESCO rappelle que l'engagement de l'enseignement privé –notamment le réseau privé sous-contrat- devra jouer un rôle dans les futures politiques de mixité à l'école. Néanmoins cet engagement ne devrait pas se faire par le biais d'une imposition légale de quotas. Le CNESCO précise deux façons de l'engager. D'un côté, mettre en place une politique budgétaire incitative qui lie les ressources à la mixité sociale. D'autre part l'élaboration de chartes d'engagements réciproques entre les établissements privés et publics, les autorités académiques, les collectivités territoriales, les représentants de parents dans le but de mettre en oeuvre politiques locales en faveur de mixité sociale. Il faut souligner que la réponse de la ministre était cohérente avec les propositions de la CNESCO.

Piketty cite la recherche de Grenet sur le système Affelnet et le Bonus boursier.⁷ Ce système est fondé sur l'élargissement de choix du lycée et la mise en place d'un système de bourses pour aider les étudiants socialement défavorisés. Piketty souligne que ce système montre « *qu'il est possible d'agir contre la ségrégation, contrairement à ce que prétendent toujours les sceptiques et les pessimistes en matière d'égalité scolaire* ». Ce qui étonne, c'est que malgré cela, Piketty propose un système absolument à l'opposé d'Affelnet en limitant le choix des parents. En effet le système Piketty est contraire à la liberté de choix des parents, car il fixe par voie autoritaire des quotas d'élèves défavorisés.

Étant donné que le système Affelnet – bien qu'imparfait - est celui qui a eu de meilleurs résultats en France et que le CNESCO conseille des approches plus participatives, il semble que la meilleure voie à suivre soit celle des partenariats avec la société civile et de dialogue et de coopération en direction des parents.

⁷ Grenet, Julien et Fack, Gabrielle (2014), op. cit

Grenet, Julien, Fack, Gabrielle et Benhda, Asma (2014), op. cit.